AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) DE LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Communes d'Allineuc, Le Cambout, Caurel, La Chèze, Coëtlogon, Corlay, Gausson, Gomené, Guerlédan (communes déléguées de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Guen), Grâce-Uzel, Le Haut-Corlay, Hémonstoir, Illifaut, Le Mené (communes déléguées de Saint-Gilles-du-Mené, Collinée, Le Gouray, Saint-Jacut-du-Mené, Langourla, Plessala et Saint-Gouëno), Laurenan, Loudéac, Loscouët-sur-Meu, Merdrignac, Mérillac, Merléac, La Motte, Plémet (communes déléguées de La Ferrière et de Plémet), Plouguenast-Langast (communes déléguées de Plouguenast et de Langast), Plumieux, Plussulien, La Prénessaye, Le Quillio, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint Etienne du Gué de l'Isle, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Hervé, Saint-Launeuc, Saint Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Mayeux, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémorel, Trévé, Uzel.

Loudéac Communauté Bretagne Centre a prescrit, le 19 décembre 2017, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) sur le territoire des 41 communes. Ce document de planification définit des règles communes d'occupation du sol sur l'ensemble des communes de l'EPCI, et s'appliquera aux demandes d'autorisations d'urbanisme. Le conseil communautaire a, par délibération du 11 février 2020, dressé le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUI-H.

Le président de Loudéac Communauté Bretagne Centre, informe le public, qu'en exécution de l'arrêté en date du 27 juillet 2020, il sera procédé, du **mercredi 23 septembre 2020 à 9h00 au mercredi 4 novembre 2020 inclus à 17h00**, à une enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H). Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui figure dans le rapport de présentation du dossier arrêté. Cette évaluation a donné lieu à un avis de l'Autorité Environnementale consultable dans le dossier d'enquête publique. Les pièces relatives à cette enquête seront déposées et pourront être consultées pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des mairies citées ci-dessous et à Loudéac Communauté Bretagne Centre (siège de l'enquête) ainsi que sur le registre dématérialisé.

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Rennes et Madame Christine BOSSE est désignée en qualité de présidente de cette commission d'enquête. Membres de la commission d'enquête : Monsieur Philippe BOUGUEN, Madame Annick LIVERNEAUX, Monsieur Francis OHLING et Madame Anne RAMEAU. Un ou plusieurs membres de la commission se tiendra(ont) à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'il(s) tiendra(ont) dans les lieux d'enquête suivants :

LIEUX D'ENQUETE	ADRESSE	HORAIRES D'OUVERTURE	JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE
Loudéac Communauté Bretagne Centre	4 et 6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC	Du lundi au jeudi : 8h30/12h, 13h30/17h30, Le vendredi : 8h30/12h, 13h30/16h30 Ouvertures exceptionnelles le jeudi 15 octobre 2020 jusque 20h et le samedi 24 octobre de 14h à 17h	Mercredi 23 septembre 2020 de 9h à 12h Jeudi 15 octobre 2020 de 16h à 20h30 Samedi 24 octobre 2020 de 14h à 17h Mercredi 4 novembre 2020 de 14h à 17h
Le Mené (mairie de la commune nouvelle)	La Croix Jeanne Even, Collinée 22330 LE MENE	Lundi, mercredi et vendredi : 9h15/12h, 14h/16h30 Mardi, jeudi et samedi : 9h15/12h	Samedi 26 septembre 2020 de 9h15 à 12h Vendredi 2 octobre 2020 de 9h15 à 12h Mercredi 7 octobre 2020 de 9h15 à 12h Lundi 26 octobre 2020 de 14h à 16h30
Corlay	8 place de l'Eglise 22320 CORLAY	Du lundi au jeudi : 8h30/12h, 13h30/17h30 Le vendredi : 8h30/12h, 13h30/17h	Lundi 28 septembre 2020 de 14h à 17h Mercredi 7 octobre 2020 de 9h à 12h Vendredi 16 octobre 2020 de 14h à 17h Lundi 26 octobre 2020 de 9h à 12h
Loudéac	20 rue Notre-Dame 22600 LOUDEAC	Du lundi au vendredi : 8h30/12h, 13h30/17h30	Lundi 28 septembre 2020 de 14h à 17h Vendredi 9 octobre 2020 de 14h à 17h Mercredi 21 octobre 2020 de 9h à 12h
Merdrignac	28 Rue Philippe Lemercier 22230 MERDRIGNAC	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30/12h30, 13h30/17h Mardi : 8h30/12h30 Samedi : 9h/12h30	Mercredi 23 septembre 2020 de 9h à 12h Lundi 12 octobre 2020 de 14h à 17h Mercredi 21 octobre 2020 de 14h à 17h Samedi 31 octobre 2020 de 9h à 12h
Guerlédan (mairie déléguée de Mûr-de-Bretagne)	2 Rue Sainte-Suzanne, Mûr-de-Bretagne 22530 GUERLEDAN	Du lundi au vendredi : 9h/12h15, 13h45/17h	Lundi 28 septembre 2020 de 9h à 12h Vendredi 9 octobre 2020 de 9h à 12h Jeudi 15 octobre 2020 de 14h à 17h Mercredi 21 octobre 2020 de 14h à 17h
Plouguenast-Langast (mairie déléguée de Plouguenast)	2 rue des Ecoles, Plouguenast 22150 PLOUGUENAST-LANGAST	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h/12h, 14h/17h Jeudi et samedi : 9h/12h	Lundi 28 septembre 2020 de 9h à 12h Vendredi 9 octobre 2020 de 9h à 12h Lundi 19 octobre 2020 de 14h à 17h Samedi 24 octobre 2020 de 9h à 12h
Plémet (mairie déléguée de Plémet)	3 rue des Etangs, Plémet 22210 PLEMET	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30/12h, 14h/17h30 Jeudi et samedi : 8h30/12h	Samedi 26 septembre 2020 de 9h à 12h Vendredi 2 octobre 2020 de 14h à 17h Mercredi 7 octobre 2020 de 14h à 17h Lundi 19 octobre 2020 de 9h à 12h
Uzel	2 rue du Château 22460 UZEL	Lundi, mercredi et samedi : 10h/12h Mardi, jeudi et vendredi : 10h/12h, 14h/16h30 Ouvertures exceptionnelles le mercredi 7 octobre 2020 de 14h à 16h30 et le lundi 12 octobre 2020 de 14h à 16h30	Mercredi 7 octobre 2020 de 14h à 16h30 Lundi 12 octobre 2020 de 14h à 16h30 Vendredi 16 octobre 2020 de 10h à 12h Samedi 31 octobre 2020 de 10h à 12h

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par voie postale**, en adressant un courrier à l'attention de la Présente de la commission d'enquête à l'adresse suivante : LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE, 4/6 Boulevard de la Gare 22600 LOUDEAC
- **Par voie électronique**, en déposant une observation sur le registre dématérialisé mis à disposition à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/2059 ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2059@registre-dematerialise.fr
- **Par écrit**, dans les registres d'enquête mis à disposition du public dans chaque lieu d'enquête aux heures habituelles d'ouverture au public
- **Par écrit et par oral**, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leur permanence dans chacun des lieux d'enquête publique.

Toutes les observations et propositions formulées par voie électronique, par courrier ou sur registre papier seront intégrées au registre dématérialisé.

Les demandes d'informations complémentaires sur le projet devront être formulées auprès de Cécile LANDURE, responsable du service habitat/urbanisme de Loudéac Communauté Bretagne Centre, par mail urbanisme@loudeac-communaute.bzh, ou par téléphone au 02.96.66.14.62

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les différentes communes désignées comme lieu d'enquête, au siège de Loudéac Communauté Bretagne Centre, et à la préfecture des Côtes d'Armor, pendant un an.

L'organe délibérant de la communauté de communes Loudéac Communauté Bretagne Centre se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi-H en vue de cette approbation.

Fait à Loudéac, le 28 juillet 2020
Le Président
Xavier HAMON